

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire
7	CONJUX	POCHAT Nathalie
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle
9	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François
10	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian
11	LA BIOLLE	NOVELLI Julie
12	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno
13	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas
14	MERY	FONTAINE Nathalie
15	MONTCEL	HUYNH Antoine
16	MOUXY	MORET Jean-Paul
17	ONTEX	CARRIER Christiane
18	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier
19	SAINT OFFENGE	GRELLIER Jean-Marc
20	SAINT OURS	ALLARD Louis
21	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard
22	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte
23	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude
24	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas
25	VIONS	ARRAGAIN Manuel
26	VIVIERS-DU-LAC	MONANGE Myriam
27	VOGLANS	MERCIER Yves

25 communes présentes

Absents excusés :

CHANAZ	HUSSON Yves
MOTZ	CLERC Gérard

L'an deux mille vingt-six, le mardi huit septembre à dix-huit heures, les membres du Bureau communautaire de Grand Lac, légalement convoqués le 2 septembre 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic. Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse (17 points à l'ordre du jour) et les projets de délibérations était joints à la convocation.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 27 présents. Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION

N° : B-78 Année : 2026

Exécutoire le : 17 SEP. 2026

Publiée/Notifiée le : 17 SEP. 2026

Visée le : 15 SEP. 2026

HOMME ET BIOSPHERE

Demande de subvention pour le poste de « coordinateur » de la Réserve de biosphère du Lac du Bourget

Monsieur le Président rappelle que la Réserve de biosphère du Lac du Bourget a officiellement été désignée par l'UNESCO le 27 septembre 2025, dans le cadre du programme scientifique intergouvernemental « Homme et Biosphère ».

Le territoire de Grand Lac s'est ainsi engagé dans une trajectoire de développement territorial basé sur la recherche d'un équilibre entre développement socio-économique et préservation de la biodiversité entre 2025 et 2035.

Afin de poursuivre la structuration de la réserve de biosphère et de ses projets, une demande de subvention peut être déposée auprès du Département de la Savoie.

Cette subvention viserait à financer une partie du poste de « coordinateur de la réserve de biosphère », créé en octobre 2025. Le coordinateur de la réserve de biosphère a pour rôle de piloter les actions définies dans le plan de gestion, coordonner la gouvernance de la réserve de biosphère, conduire certains projets (Fauna Flora 30x30, Plan Arbres...), accompagner les projets internes ou externes à Grand Lac sur les volets écologiques, ou encore participer aux activités du réseau MAB France.

Le coût total du poste estimé pour la période du 01/10/2026 au 01/10/2027 est de 54 000 € (salaire chargé).

Il est proposé de demander au titre du Contrat Départemental de la Savoie, 30 % du montant, soit 16 200 €.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie, et auprès de tout autre organisme susceptible de financer le poste de coordinateur de la Réserve de Biosphère (Conseil régional, Etat, Union Européenne...).

Les crédits sont inscrits au budget principal de Grand Lac, au chapitre 012.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions auprès du Département de la Savoie et auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce poste.

- Délégués en exercice : 31
- Présents : 27
- Présents et représentés : 27
- Abstentions : 0
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Blancs : 0
- Nuls : 0

Aix-les-Bains, le 8 septembre 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération B-78 : Demande de subvention pour le poste de " coordinateur " de la Réserve de biosphère du Lac du Bourget

Date de transmission de l'acte : 15/09/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 15/09/2026

Numéro de l'acte : d5998 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260908-d5998-DE

Date de décision : 08/09/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions